

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Tailbout, 40.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20 c.
Reclames, — ..	30
Faits divers, — ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 Mai 1877.

Chronique générale.

Le Livre jaune contient le texte de la circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de France à l'étranger. Voici ce document :

« Versailles, 25 avril 1877.

« Monsieur, en présence des complications dont l'Orient devient le théâtre, je tiens à vous rappeler l'ordre d'idées dans lequel nous avons agi pour les prévenir, aussi bien que l'attitude que nous comptons observer dans ces graves conjonctures.

« Je ne remettra pas sous vos yeux les péripéties d'un conflit qui est engagé depuis près de deux ans et qui n'a pas cessé, pendant tout ce temps, de tenir les gouvernements en éveil. Désireux de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, nous avons prêté loyalement notre appui à tous les efforts tentés pour la sauvegarder ou pour la rétablir.

« Nous y avons été sollicités et par le gouvernement de la Sublime-Porte, qui dès le premier jour avait fait appel aux bons offices des puissances, et par le cabinet de Saint-Petersbourg, qui peu après avait tenu à provoquer, sur les questions soulevées par le progrès de l'insurrection des Balkans, le concert de l'Europe tout entière.

« En nous mêlant aux négociations qui ont eu lieu depuis ce moment, nous avons à cœur de concourir à l'œuvre qui avait pour but de trouver un moyen de conciliation entre la Porte et ses sujets chrétiens et de fortifier l'accord des puissances entre elles.

« Les difficultés, à coup sûr, étaient nombreuses ; mais après avoir prévu que, si l'insurrection herzégovinienne n'était pas

promptement apaisée, elle ne tarderait pas à se développer et à troubler la tranquillité continentale, il ne nous était pas permis de nous laisser décourager dans l'accomplissement de cette tâche commune à tous les gouvernements, et qui consistait à préparer et à maintenir leur union.

« Lorsqu'ils ont signé, après de longs pourparlers, le protocole du 31 mars, les cabinets ont cru toucher au terme de leurs efforts patients. Nous avons donc appris avec regret que les conseillers du sultan déclinaient cette transaction, qui ménageait cependant à la Turquie un moyen honorable de résoudre pacifiquement les difficultés au milieu desquelles elle se débat.

« Au lendemain de la conférence de Constantinople, la Porte avait déclaré qu'elle était d'accord avec les plénipotentiaires européens sur tous les points de leur programme, sauf deux. Dans sa circulaire du 25 janvier 1877, elle se flattait qu'un dissentiment aussi restreint n'aurait pas pour résultat de lui aliéner les sympathies et la bienveillance de l'Europe, et elle indiquait aussi d'une façon indirecte l'opportunité de délibérations ultérieures qui achèveraient de lever les derniers obstacles à une entente complète.

« Le protocole de Londres semblait devoir faciliter la réalisation de ce désir, car le texte auquel nous avons donné notre assentiment réduisait la substance des demandes et des conseils de l'Europe aux déclarations faites par les délégués de la Turquie devant la conférence de Constantinople et aux mesures intérieures plus récemment décrétées par le sultan.

« Néanmoins, une interprétation contraire a prévalu à Constantinople, et elle a précipité les résolutions extrêmes qui viennent de fermer la voie à l'action diplomatique, dans le sens où elle s'exerçait depuis deux ans.

« Après tant d'efforts pour écarter ce dénoûment, nous n'avons plus qu'à affirmer notre volonté bien arrêtée de demeurer étrangers aux complications qu'il peut déterminer.

« Veuillez donc le déclarer très-haut : la politique de la France, c'est la neutralité la plus absolue, garantie par l'abstention la plus scrupuleuse. Le sentiment unanime du pays et de ses représentants, notre éloignement du théâtre de la lutte et enfin la nature de nos intérêts essentiels, tout contribue à nous commander une semblable attitude, et nous ne la modifierons que le jour où des circonstances nouvelles permettraient à l'action commune de l'Europe de préparer et de faciliter le retour de la paix.

» Agréer, etc.

» Signé : DECAZES. »

La presse anglaise accueille très-favorablement la déclaration du duc Decazes.

M. l'amiral Jauréguiberry va se rendre très-prochainement avec l'escadre d'évolutions dans les Dardanelles, d'où il pourra être en situation de porter secours à nos nationaux si besoin en était. La division commandée par le contre-amiral de Jonquières ira seule dans l'Archipel, suivant les dernières instructions qui viennent d'être données.

Voici une nouvelle importante qui nous arrive de Londres.

Lundi soir, un supplément de la Gazette officielle publiait la proclamation suivante de S. M. la reine Victoria :

« Windsor, 30 avril.

- » Etant en paix avec tous les Souverains, toutes les puissances, tous les Etats ;
- » Considérant la guerre qui existe entre le Czar et le Sultan, malgré nos efforts extrêmes pour l'écarter ;
- » Considérant notre amitié avec ces deux souverains,
- » Nous sommes déterminée à maintenir une neutralité stricte et impartiale.
- » Nous ordonnons à nos sujets d'observer cette stricte neutralité. »

Cette décision prise subitement par la reine, après un conseil des ministres, a, dans les circonstances actuelles, une importance qui n'échappera à personne.

Les ministres, dans toutes leurs déclarations, ont toujours réservé expressément la liberté d'action de l'Angleterre. Ils ont même, à plusieurs reprises, affirmé que la Grande-Bretagne saurait protéger ses intérêts et n'entendait pas se désintéresser de la lutte qui s'ouvre en Orient.

Or, voici tout-à-coup une déclaration officielle de « neutralité stricte et impartiale ».

Evidemment le gouvernement anglais a eu des motifs graves pour prendre subitement une pareille résolution.

Nous savons bien que la déclaration de neutralité n'engage l'Angleterre que pour le moment présent, et que cette puissance est toujours libre, suivant la marche des événements, de modifier son attitude et même de prendre part au conflit. C'est là une question que les circonstances décident seules.

Mais il n'en est pas moins vrai que, pour se prononcer dès aujourd'hui en faveur de la neutralité, le Foreign-Office a dû avoir des raisons très-sérieuses.

Le cabinet de Saint-James craindrait-il des complications en Europe, et voudrait-il, en gardant la neutralité en Orient, réserver sa pleine liberté pour intervenir dans d'autres événements qu'il prévoit ? — On peut le supposer ; car la situation de l'Europe est très-tendue par suite « de cette défiance réciproque des cabinets » dont parlait M. de Moltke, et des complications sont possibles.

Nous n'en dirons pas plus à cet égard ; mais nous accueillons avec plaisir la déclaration de l'Angleterre, d'abord parce qu'elle permet d'espérer la localisation de la guerre jusqu'à nouvel ordre, ensuite parce que cette grande puissance garde ainsi sa liberté et pourra peut-être un jour intervenir plus efficacement pour protéger la paix de l'Europe occidentale.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Or, ce fut M. de Légglise qui révéla la manœuvre des fantômes. Par un jour de soleil, il avait, seul, audacieusement gravi la côte du Limoukia pour donner ultérieurement la preuve à ses amis qu'il était venu surveiller les alentours de la maison. La barrière à l'entrée du chemin lui parut bien mal assujettie, et pas dans l'allée conduisant à la terrasse. Sur la terrasse elle-même on voyait les empreintes boueuses de sabots. Enfin, l'un des contrevents était visiblement endommagé par une pince de fer, et ce contrevent s'ouvrit sans aucun effort lorsque le chevalier y porta la main. Alors, il vit aussi des débris de vitres sur l'accoudoir.

Pendant un quart d'heure, M. de Légglise resta

pensif appuyé sur sa canne ; puis, il reprit avec calme le chemin de sa maison.

M^{me} Minoy était justement alors avec M^{me} de Légglise.

La figure soucieuse du chevalier frappa les deux femmes, et l'interrogatoire commença tout naturellement.

A chaque question, le chevalier répondait par un « chut ! » de plus en plus accentué ; mais, en dernier lieu, il accoucha de sa découverte.

Delphin fut averti, et la gendarmerie reçut aussitôt communication du fait.

Le brigadier Arnal pria chacun de garder un silence prudent pour ne pas entraver son enquête, et manifesta le désir qu'on ne se rendît pas le jour même au Limoukia. En attendant, il fit chercher la Bertrande avec toutes les précautions voulues.

La Bertrande, accusée, se défendit avec énergie devant le brigadier qui l'envoya passer quelques heures à la prison de la caserne, et recommença ensuite un habile interrogatoire duquel il ressortit que les loups-garous et fantômes amusaient le public pour que les alentours de la ville fussent libres de toute surveillance. La menace de la prison préventive amena enfin la porchère à cette déclaration qu'il suffisait d'aller faire le guet au Limoukia, où sans doute la besogne n'était pas achevée, d'après ce qu'elle avait entendu dire à deux hommes qui parlaient à voix basse, la veille,

sur la place de la Cardine, lesquels hommes elle n'osait nommer, n'étant pas sûre de les avoir reconnus.

On la ramena à la prison, où elle devait coucher pour éviter sa rencontre avec les gueux qu'elle connaissait si bien pour avoir été leur co-locataire aux Cordeliers.

Le brigadier, dès la nuit venue, s'alla poster au Limoukia, derrière un tronc d'arbre, tandis que les gendarmes se montraient à la porte de la caserne et dans la rue du Canton.

Cette nuit-là, l'association Pantcha-Coutelas fit une terrible besogne.

On trouva, le lendemain matin, le brigadier Arnal à demi-mort sur la terrasse du Limoukia, et, sur la route de Bordeaux, tout à fait à l'extrémité, par la porte entrebâillée d'une pauvre maisonnette, on vit une vieille femme pendue à la maîtresse poutre de la charpente du logis.

Que s'était-il donc passé ?

On le sut quinze ans plus tard en ce qui concerne la pauvre étranglée et en ce qui touche aussi un autre crime atroce. Quant au brigadier Arnal, il raconta, quelques jours après, son aventure malheureuse.

Nous suivrons l'ordre dans lequel s'accomplirent les faits que nous ne voudrions pas avoir à retracer, mais qu'il nous est impossible de passer sous silence en notre qualité de chroniqueur.

X.

LES AMOURS D'HIRONDELLE N° 1.

Hirondelle n° 1, cette sorte d'idiot, dont nous avons eu à parler déjà, possédait un cœur sensible. Il était amoureux, autant que faire se pouvait, de la fille à la Bertrande. Cette dernière le traitait avec dédain, et au besoin le pourchassait de sa gaulle à porcs ; mais Hirondelle ne se rebutait pas pour si peu. Il avait de la ténacité ; c'était une vraie mouche pour l'entêtement. Il suivait Bertrande à distance et se cachait derrière un arbre ou se tenait tapi sous un buisson tout le temps que sa Lucinde gardait le troupeau grognant. Il eut été capable des plus grandes actions pour elle ; il n'eût peut-être pas donné sa vie dans ce cas, mais évidemment il n'aurait pas reculé devant un crime à commettre.

Quelquefois son amour se traduisait par un chant monotone et bizarre, et, dans ces moments d'inspiration, on l'eût battu comme plâtre qu'il fût resté immobile et insensible à l'instar d'une divinité de l'Inde. Si Bertrande lui parlait sans trop de courroux, ses yeux devenaient presque intelligents et sa bouche grimaçait un sourire copieux ; quand elle le chassait, il s'éloignait lentement, la tête basse et les bras inertes.

Un jour, Bertrande fut accostée par un de ces

La Gazette officielle d'Italie publie la note suivante du ministère des affaires étrangères :

« La guerre ayant éclaté entre la Russie et la Turquie, et l'Italie se trouvant en paix avec ces deux puissances, le gouvernement du roi et les citoyens du royaume ont l'obligation d'observer scrupuleusement les devoirs de la neutralité, conformément aux lois en vigueur et aux principes généraux du droit des gens.

« Ceux qui violeront ces devoirs ne pourront pas invoquer la protection du gouvernement royal et de ses agents, et encourront, selon les cas, les peines édictées par les lois spéciales et générales de l'Etat. »

Rome, 4^{er} mai, soir.

Les journaux catholiques publient le discours adressé hier par le Pape aux pèlerins de la Savoie.

Après avoir témoigné sa joie de ces pèlerinages, le Pape a dit :

« C'est un beau spectacle de voir ces armées pacifiques venir combattre spécialement en Italie, et protester en quelque sorte contre des lois et contre des attentats contraires à la religion. »

Le Pape a ajouté :

« En ce moment une puissance hétérodoxe a mis en mouvement de nombreuses armées pour châtier une puissance infidèle, l'accusant d'avoir gouverné contrairement à la justice et d'avoir longtemps opprimé ceux de ses sujets qui participent à cette même religion hétérodoxe.

« La mêlée est déjà commencée. Je ne sais laquelle des deux puissances sera victorieuse, mais je sais bien que sur une de ces puissances qui se dit orthodoxe et n'est que schismatique, la main de la justice de Dieu pèse lourdement à cause de l'atroce persécution qui, commencée depuis tant d'années contre les catholiques, dure encore aujourd'hui.

« Toutefois, a ajouté le Pape, je sais que la troisième armée, celle des pèlerins, emportera la victoire ! »

La Guerre Turco-Russe.

Le seul fait de guerre à commenter est l'arrivée de quatre canonnières russes pour opérer sur le Danube.

Ces bâtiments ont été apportés tout démontés par le chemin de fer, et les pontonniers et mécaniciens les ont reconstruits à leur arrivée.

On comprend facilement le rôle qu'ils auront à jouer sur le Danube.

Les Turcs, à l'aide de leurs monitors, sont maîtres du cours du fleuve depuis son embouchure jusqu'au Timok, c'est-à-dire depuis la mer Noire jusqu'en Serbie. Ils peuvent, avec cette flottille, empêcher l'établissement des ponts de bateaux, et par conséquent rendre impossible le passage du fleuve.

Pour établir leurs ponts, les Russes doivent s'emparer du cours du fleuve en amont

chasseurs égrillards qui ne redoutent point de violenter les bergères : Hirondelle était à son poste d'observation, couché derrière une haie. Dès qu'il vit l'objet de son adoration faire un mouvement de révolte, il fut sur pieds et, saisissant un pieu, il marcha droit au chasseur avec des cris de bête fauve blessée. L'autre déguerpit au plus vite devant ce farouche gardien de la pudeur.

C'est à la suite de plusieurs faits de ce genre qu'il osa demander à Bertrande d'être agréé par elle comme son légitime époux.

Bertrande éclata de rire.

Hirondelle insista en pleurant de vraies larmes. Tout à coup, la jeune fille se ravisa.

— Je veux bien, dit-elle ; mais à une condition que tu rempliras de bout en bout. Lorsque tu auras acquis trois cents francs, et que tu les apporteras à ma mère, je t'épouserai. Jusqu'à ce moment, que je ne te voie plus à ma suite.

— J'aurai les trois cents francs, répondit Hirondelle.

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUEILLE.

et en aval et barrer la navigation, pour que les monitors turcs ne viennent pas détruire ces ponts.

Leurs canonnières cuirassées, munies d'une forte artillerie, sont destinées à cet usage. Elles seront sans doute aidées dans leurs opérations par des lignes de torpilles, coulées au travers du fleuve, à une certaine distance des ponts, de manière à en défendre les approches.

On ne comprend pas que les Turcs, jusqu'ici maîtres du Danube, n'aient rien entrepris pour empêcher la mise à flots de ces canonnières, opération qui évidemment demandait un certain temps, et qui eût été facilement gênée par un feu d'artillerie.

Il est à croire que les Russes ont dû les remonter et les lancer à l'eau dans un délaissé du fleuve ou dans un de ses affluents.

Les Turcs du reste ont commis une faute bien plus grave en laissant abandonné le pont de Barboche et le chemin de fer, dont il leur était si facile de s'emparer dès le premier jour.

En Asie, il se confirme que les Russes sont entrés sur trois colonnes, dont une marche sur Kars pour s'en emparer ou le bloquer, l'autre sur Erzeroum, et la troisième côtoie le littoral de la mer Noire. C'est celle-ci qui, d'après les dépêches turques, aurait subi un échec près de Batoum.

La prise d'Erzeroum donnerait aux Russes la possession de l'Arménie.

Plusieurs dépêches avaient annoncé que le sultan quittait Constantinople pour se mettre à la tête de ses troupes. Une autre dépêche nous dit qu'il reste dans sa capitale, parce que l'on redoute des complots qui renverseraient son pouvoir. L'incendie du Phanar, en effet, laisse supposer que tout est possible à Constantinople.

Du théâtre de la guerre, sur les rives du Danube, on ne signale rien d'important.

Le chemin de fer d'Uncheni à Jassy est complètement sous l'eau par suite de l'inondation du Danube.

Les Russes, en plusieurs endroits, opèrent leurs mouvements avec de l'eau jusqu'à mi-jambe.

La navigation du Bas-Danube est suspendue par les ordres des autorités militaires russes. Aucun Russe n'a encore aujourd'hui dépassé Braïla.

Une grande bataille, nous disent les dépêches, s'est engagée lundi 30 avril entre une colonne russe et le corps d'armée de Mouchlar-Pacha. Le général ottoman a été acculé le soir sous les murs de Kars. La lutte a continué le 4^{er} mai toute la journée.

Cette nouvelle a besoin de confirmation.

Grâce aux efforts combinés des chargés d'affaires d'Autriche et d'Allemagne et de M. Layard, le gouvernement turc vient de retirer la mesure d'expulsion prise contre les sujets russes.

Le bruit court, dans les cercles officiels de Berlin, qu'une entente s'est établie entre l'Autriche et la Turquie pour la neutralisation de la Serbie.

Odessa, 2 mai.

Le czar arrive ici dans le but d'inspecter les travaux de défense et rassurer les habitants.

La flotte turque qui bombarde Poti est parvenue à détruire les onze stations de torpilles établies pour empêcher l'accès du rivage.

Bucharest, 2 mai.

Tous les musulmans de la Bosnie et de l'Herzégovine, depuis 16 ans jusqu'à 60 ans, sont appelés sous les drapeaux.

La convention passée entre la Russie et la Roumanie est regardée par l'Autriche comme une atteinte à la neutralité.

L'impression générale est si défavorable qu'il semble douteux que le gouvernement puisse résister plus longtemps à la pression de l'opinion publique, en faveur d'une intervention.

Dans une édition spéciale, le Daily Telegraph publie la dépêche suivante :

Constantinople, 30 avril.

On dit ici qu'Hobart-Pacha a descendu le Danube de Routschouk à la mer Noire sur la canonnière *Keklymo*, bravant le feu des batteries russes de Galatz qui n'ont pas réussi à l'atteindre.

Hobart-Pacha est arrivé ici où il a été reçu

avec enthousiasme. Hobart-Pacha a annoncé une grande concentration de troupes russes dans le voisinage de Galatz. Les Russes paraissent faire des préparatifs en vue de traverser le Danube pour entrer dans la Dobroudja et marcher ensuite sur Varna.

Douze petites canonnières russes ont été transportées par le chemin de fer à travers la Roumanie, prêtes à être lancées sur le Danube. Hobart-Pacha croit que la profondeur de l'eau est insuffisante pour permettre aux canonnières russes de manœuvrer, mais il est convaincu qu'il pourrait empêcher le passage des Russes si la Porte l'autorisait à agir.

Le fameux quartier du Phanar à Constantinople, qui vient d'être détruit par un incendie, et qu'une agence prenait dernièrement pour un général en chef, est situé sur les bords de la Corne-d'Or, au pied de la colline qui porte la mosquée de Sélim. Ce faubourg de Stamboul, ainsi nommé parce qu'il fut, pendant un siège, fortifié à la lueur des fanaux (phanarium), était autrefois la résidence des ambassadeurs et des descendants des Comnènes et des Paléologues.

La rue principale est assez large et bordée de belles maisons en pierre de taille occupées par ces puissantes familles grecques dites *Phanariotes* qui s'y sont établies depuis la conquête de Byzance en 1453, et ont dirigé longtemps les affaires internationales de la Porte.

Des richesses considérables étaient entassées dans ces demeures aux épaisses murailles et aux grands balcons soutenus par des colonnes de marbre. Au centre du Phanar se trouvent l'église patriarcale et la mosquée des roses (Gul Djamissi), élevée sur l'ancienne église grecque du Rosaire.

Rien n'était plus pittoresque que ce quartier, qui avait conservé sa physionomie primitive et qui était habité par près de 50,000 Grecs.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont à peu près nulles, et il est vraiment bien amusant de voir les correspondants des journaux parisiens se battre les flancs pour tâcher de leur envoyer quelque chose.

Quelques navires passent devant Poti et envoient quelques projectiles sur le fort de Saint-Nicolas ; immédiatement on annonce que Poti et le fort sont détruits, ce qui permet à M. Asseline, du *Rappel*, de placer à Poti un hôtel français établi à Kontais.

Un détachement russe tourne le mont Arazat, aussitôt on annonce qu'une grande bataille est imminente à Bayazid, dont on estropie d'ailleurs le nom ; un autre journal renchérit et prétend que 20,000 Persans sont massés à Bayazid ; pourquoi ? Nous n'en savons rien, ni le novelliste non plus, probablement.

Une autre feuille annonce qu'une bataille se livrera d'ici deux ou trois jours sur les bords du Danube ; une autre encore nous représentait ces jours-ci l'armée turque faisant une pointe audacieuse autant qu'habile sur le territoire roumain et coupant l'armée russe en deux.

Le mieux pour nos lecteurs est de suivre les opérations sur une bonne carte, sans s'inquiéter des présomptions et des suppositions, et de ne s'attacher qu'aux nouvelles officielles en contrôlant les dépêches russes et turques, les unes par les autres ; autrement, ils finiront par n'y plus rien comprendre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

AVIS. — Les congés des hommes de la réserve de l'armée territoriale, classes 1855 et 1856, qui n'ont pu être remis à domicile, sont déposés à la Mairie de Saumur, où ils resteront jusqu'au 10 mai. Les intéressés sont priés de les retirer ou de les faire retirer par leur famille.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale commencera ses concerts d'été le jour de l'Ascension, jeudi 40 mai, à 4 heures du soir, dans le Square du théâtre, où elle se trouvera réunie à la musique du Collège et à celle de l'Ecole mutuelle (150 exécutants).

L'Officiel annonce que M. Cattois est nommé juge au tribunal de Châteauaugonier, juge à Saumur.

Désormais, tout maire qui dressera l'acte de décès d'un homme de 20 à 40 ans devra en fournir avis au bureau de recrutement de la subdivision dont relève la commune.

Il paraît que cette mesure, prise de concert par le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, a pour but d'éviter que les hommes décédés continuent à figurer sur les contrôles de l'armée et un écart qui parfois pourrait être considérable entre l'effectif inscrit et celui des hommes réellement disponibles.

Le ministre de la guerre vient de décider que le temps qu'un militaire de la réserve passe sous les drapeaux pour accomplir une période d'exercice doit lui être rattaché et décompté dans la supputation de la durée effective de ses services pour les droits à la retraite, ses titres à l'ancienneté, etc.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Voici en quels termes la *Revue des Théâtres*, rendant compte d'une représentation de la *Traviata*, à Marseille, apprécie le talent de M^{me} Naddi-Vallée :

« Le rôle de Violetta est écrasant. M^{me} Naddi-Vallée s'y est montrée artiste consommée ; elle a chanté avec un éclat, une puissance, un sentiment varié des nuances qui dénotent la cantatrice achevée. Sa voix a fait preuve d'une solidité extrême. Quel art dans la diction ! Quelle sûreté dans l'exécution des difficultés ! Quelle justesse dans l'attribution de la note ! Quelle possession complète de tous les moyens ! Non-seulement elle a chanté avec un talent accompli, mais elle a joué en comédienne hors ligne le quatrième acte. Des connaisseurs fort compétents, qui ont assisté dans plusieurs villes à la représentation de la *Traviata*, m'ont affirmé qu'ils n'avaient pas encore vu une chanteuse jouant ainsi ce quatrième acte. Tous les plaisirs étaient réunis et, parlant à la fois aux oreilles et aux yeux, remuaient l'âme des spectateurs et y faisaient pénétrer les sensations les plus puissantes. »

M^{me} Naddi-Vallée paraîtra, demain vendredi, sur le théâtre de Saumur, dans les *Noëces de Jeannette*. Aucun amateur de musique ne laissera échapper cette occasion d'entendre une cantatrice remarquable d'autant plus qu'elle sera accompagnée de M. Martin, l'artiste aimé du public, aussi bien à Saumur qu'à Angers. Les rôles de Jean et de Jeannette auront là des interprètes vraiment distingués.

Angers. — M. Henry de la Garde, rédacteur en chef du *Courrier d'Angers*, et M. Moncelet, gérant, ont reçu assignation devant le tribunal de police correctionnelle d'Angers sous l'inculpation d'avoir, dans un article intitulé : *Le Procès Cassagnac* : 1^o Fait l'appologie d'actes qualifiés délits ; 2^o Injuré et outragé à raison de leurs fonctions et de leur qualité les magistrats et les jurés composant la cour d'assises de la Seine ; 3^o Tragé à raison de ses fonctions et de sa qualité le procureur général près la cour d'appel de Paris.

Le *Courrier d'Angers*, en annonçant la poursuite, rappelle le discours prononcé le 1868, au Corps législatif, par M. Jules Simon, en faveur de la liberté illimitée de la presse. Dans ce discours, M. Jules Simon disait : « Maintenant, j'irai bien plus loin ; je demanderai, sans ambages, le droit de demander la suppression de la loi qui a été votée en 1819, et qui a pour objet d'outrager une religion. »

Décidément, en fait de liberté de la presse, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, il n'y a plus le mot d'Alphonse Karr qui soit une vérité : « Plus ça change et plus c'est la même chose. »

M. Dubois, ancien maire d'Angers, est mort lundi à Caunes.

Son corps a été ramené à Saumur où l'inhumation a dû avoir lieu aujourd'hui.

Statue de David d'Angers. — Un concours est ouvert entre tous les artistes français pour la mise à l'étude d'un monument élevé à la mémoire de David d'Angers. Ce monument sera érigé à Angers.

de Lorraine, en face de la rue où est David.
 se composera d'une statue en bronze, environ trois mètres de hauteur, supportée par un piédestal en granit.
 La composition du piédestal, les dimensions et la forme à donner au monument entier sont laissées à l'initiative et au choix de l'artiste.
 La Commission de la Statue de David votera 40,000 fr. à l'érection d'un monument, dont 25,000 fr. pour l'exécution de la Statue. Le prix décerné par le jury à l'artiste qui sera chargé de la Statue sera partagé à due concurrence avec le sculpteur jusqu'à due concurrence avec une somme de 25,000 fr.

eu des nouvelles des deux évadés de Poitiers. — Caillebert et Clavierie, dimanche matin, à Lusignan, où ont déjeuné à l'hôtel Tribert, se sont vus d'une coiffure neuve chez un coiffeur et ont pris une voiture pour se faire conduire à Saint-Maixent. Là, malheureusement, on a perdu leurs traces.

Samedi dernier, M. Edouard Mascarel, banquier à Loches, a été trouvé étendu dans sa chambre. Deux réchauds à charbons éteints étaient placés au milieu de l'appartement dont toutes les issues étaient soigneusement calfeutrées. Le feu venait de commencer à entrer en putréfaction, le docteur Durand, chargé des constatations légales, a déclaré que la mort remontait à 36 heures environ.
 La famille croyait que M. Mascarel était parti pour Châtillon-sur-Indre, où l'appellent quelques affaires; mais un télégramme envoyé de Châtillon, dans lequel il déclarait n'avoir point vu M. Mascarel, avait donné l'éveil et a amené cette fatale constatation.
 Les causes déterminantes de ce suicide, si vivement impressionné la ville de Loches, sont encore entourées d'obscurité.
 (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

L'Union de la Sarthe dit qu'un accident s'est produit dans la nuit du 30 avril au 1er mai sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest, à la hauteur de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire). Un garde-barrière, au moment où il traversait la voie, a été surpris par un train de marchandises se dirigeant sur Le Mans. Il a été broyé par ce train qui lui a passé sur le corps.

Nouveaux wagons de 3^e classe. — La Compagnie d'Orléans vient de mettre en circulation une nouvelle voiture de troisième classe dont la construction constitue un progrès.
 La hauteur plus grande de l'intérieur permet facilement de se tenir debout, même avec un chapeau haut de forme. Chaque compartiment est éclairé par six carreaux, comme en première et seconde, avec cette différence seulement que les quatre petits panneaux de côté étant adhérents, les vitres seules de portières sont mobiles. Les ressorts supportent la voiture sont aussi plus souples et partant plus doux.

PRIX DE LA VIANDE A SAUMUR.

Le prix du kilogramme de viande, 1 ^{re} catégorie, a été ainsi fixé par les bouchers de Saumur :	
Bœuf	4 f. 70
Veau	4 90
Mouton	2 30

Rien n'est changé pour les autres catégories.

Conseils et recettes.
 LA PAILLE HACHÉE. — L'usage des pailles hachées mêlées en proportions décroissantes aux premières herbes vertes doit être encouragé dans cette saison.
 C'est une mauvaise méthode de faire passer les bestiaux sans transition de la nourriture sèche à la nourriture verte; il importe avec des proportions décroissantes du sec et du vert.
 C'est au moyen des pailles hachées que doit se pratiquer ce système mixte intermédiaire.
 A ce sujet, M. Volland enseigne par son exemple une excellente méthode à suivre. Cette méthode, nous dit-il, consiste à hu-

mecter la paille douze heures avant de la passer au hache-paille.
 Assouplie par ce mouillage, la paille oppose moins de résistance aux lames de l'instrument; celles-ci gardent plus longtemps leur fil tranchant; on économise du temps et de la peine.
 En effet, lorsque la paille est sèche et rigide, la silice qu'elle contient use vite, par le frottement, le fil des lames du hache-paille, surtout à leur partie inférieure.
 Enfin la paille humectée d'avance s'imprègne bien plus promptement que la paille sèche du suc des herbes vertes auxquelles on l'associe et acquiert une partie de leurs qualités nutritives et de leur saveur apéritive.

Il n'est pas de cultivateur qui n'apprécie la justesse de l'observation de notre excellent collaborateur.
 Le moment est très-convenable, on en conviendra, pour en faire l'application.
 (Gazette des Campagnes.)

INUTILITÉ ET DANGERS DE L'ÉTAMAGE. — Maintenant que le cuivre est mieux connu, l'étamage des casseroles de cuivre apparaît comme inutile et même dangereux. Chacun sait que, au mépris des ordonnances de police, les alliages qui servent à l'étamage renferment une forte proportion de plomb. Ce métal, en se dissolvant dans les aliments, peut occasionner des empoisonnements lents, dont la cause reste tout à fait inconnue. On fait aussi, depuis quelque temps, entrer du zinc dans cet alliage. Le zinc n'est pas vénéneux, mais il est vomitif et il a dû plus d'une fois engendrer les coliques que l'on attribuait au cuivre.
 Quant à l'étamage des vases de fer ou de fonte, il a toujours été blâmé par les hygiénistes. Rien n'est plus sain que le fer.

Faits divers.

Une cavalcade a eu lieu dimanche à Toulon à l'occasion du concours régional, et avait attiré une grande affluence d'étrangers. Cette cavalcade a été splendide; elle ne comprenait pas moins de trente chars et de trente pelotons de cavaliers richement costumés.
 Une des curiosités de la fête, c'était les cinquante guides luchonnais qui ont exécuté de véritables fantasses avec leurs fouets.

Une jeune fille, M^{lle} Emilie Desportes, d'Orléans, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-sciences devant la Faculté de Paris.

Le conseil municipal de Châlons-sur-Saône vient de voter une somme de 5,000 fr. pour contribuer à l'érection d'une statue monumentale à Joseph-Nicéphore Niepce, inventeur de la photographie.

On vient de déterminer le recensement des plantations de Paris. On compte actuellement dans les voies publiques et places de Paris, 82,293 arbres et 7,249 bancs. Ne sont pas compris dans ce nombre les arbres et bancs des jardins, squares et parcs.

Voici une statistique qui acquiert un véritable intérêt au moment où l'on réclame devant le Parlement la liberté du cabaret :
 A l'heure qu'il est, il n'existe pas moins, en France, de 343,529 débits de boissons.
 Les départements qui en comptent le plus grand nombre sont ceux de la Seine, qui en renferme 24,809; du Nord, qui en compte 23,427; du Pas-de-Calais, qui en contient 13,293; de la Seine-Inférieure, qui en possède 9,625; de Seine-et-Oise, qui en renferme 6,834.
 Viennent ensuite les départements de l'Aisne, où il en existe 6,644; de la Somme, 6,235; du Finistère, 5,743; des Côtes-du-Nord, 5,049; de la Manche, 4,972; de la Loire-Inférieure, 4,384; de la Gironde, 4,232; et du Maine-et-Loire, 4,169.
 Les départements qui en renferment le moins sont : Le Gers, 579; les Basses-Alpes, 933; les Hautes-Alpes, 939; la Lozère, 950; les Alpes-Maritimes, 1,282; l'Aude, 1,582; le Cantal, 1,648; le Doubs, 1,709; et les Hautes-Pyrénées, 1,913.

Nous ajouterons que plus de 18,000 demandes d'ouverture de nouveaux débits ont été rejetées.

Les journaux anglais racontent que le trois cent treizième anniversaire de la naissance de Shakspeare a été célébré lundi à Stratford-en-Avon par la pose de la première pierre d'un édifice qui servira en même temps de théâtre, de bibliothèque publique et de musée de tableaux. L'édifice sera élevé à quelques pas seulement de la petite église où reposent les cendres de l'immortel poète.

Le Herald de New-York, du 11 avril, raconte la découverte d'une machine infernale, faite à la douane, dans un tonneau de vin.

Les employés de la douane examinèrent des pièces de vin arrivées par le steamer *Frizia*, de la ligne hambourgeoise, lorsqu'en jaugeant une de ces pièces, ils rencontrèrent une résistance tout à fait inusitée. Ils vidèrent le tonneau et y trouvèrent, après avoir pris des précautions inaccoutumées pour l'en extraire, une petite boîte en fer-blanc hérissée de pointes de cuivre et contenant de la dynamite, en quantité suffisante pour faire sauter une maison.

Voilà encore un nouveau mystère. Par qui a été expédié ce tonneau? dans quel but a-t-il été mis à bord du steamer? Était-ce pour faire disparaître la *Frizia*, comme devait périr le *Mosel*, l'année dernière? C'eût été un affreux malheur, car ce navire contenait 272 passagers, sans compter l'équipage.

Le journal *les Ecoles*, sous le titre *le Grammaireux malheureux*, publie l'amusante fantaisie que voici :

Ah ! fallait-il que je vous visse
 Pour que vous me séduisissiez,
 Et que sous vos loix je me misse
 Sans que vous me répondissiez ?
 Fallait-il que je vous connusse
 Pour que vous me méconnussiez,
 Fallait-il que je vous déplussé
 Quoique si fort vous me plussiez ?
 Fallait-il que je vous aimasse
 Pour que vous me dédaignassiez ?
 Et qu'à vos pieds je soupirasse
 Pour que vous me rebutassiez ?
 Fallait-il que je m'enchaînasse
 Pour que vous vous éloignassiez,
 Fallait-il que je m'enflammassé
 Pour qu'enfin vous vous glaçassiez ?
 Puisque jamais vous ne daignâtes
 M'accorder un tendre retour
 Et que toujours vous persistâtes
 A désespérer mon amour ;
 Puisque jusqu'ici vous vous plûtes
 A ne me montrer que rigueur,
 Puis-je oublier que vous fûtes
 Un seul instant chère à mon cœur.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phlissies, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 3 mai, 8 h. 30, matin.
 M. Jules Simon a communiqué ce matin au conseil, à l'Élysée, la réponse à l'interpellation des gauches.

M. Waddington adresse une circulaire aux instituteurs interdisant de signer aucun écrit politique.

Le gouvernement est décidé à prendre des mesures annulant toute nomination par le Pape de légat près les Universités catholiques.

M. Caré-Kérissouet prend à Constantinople le commandement de la Légion européenne.

Le bombardement d'Odessa est commencé.
 (Corresp. universelle.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 2 mai 1877.
 Les liquidations précipitées d'acheteurs qui avaient marqué la fin de la Bourse d'hier ne se sont pas renouvelées; dès le début, le cours de nos rentes était plus ferme, et la reprise s'est continuée jusqu'à la clôture qui s'est opérée aux cours les plus élevés de la journée. Il y a hausse de 0.45 c. sur le 3 0/0, à 67.70, de 0.42 c. 1/2 sur le 5 0/0

surtout, à 103.12 1/2, et de 0.50 centimes sur le 5 0/0 italien. Les Consolidés anglais ont perdu 1/16 à 94. Les recettes générales demandent un peu moins de rentes que les jours précédents, mais elles achètent encore 37,000 fr. de 5 0/0 et 34,000 fr. de 5 0/0. Les rentiers prévoyants échangent le 3 0/0 contre du 5 0/0 et obtiennent ainsi une augmentation de revenu de 10 0/0. La liquidation des valeurs s'est opérée dans des conditions relativement satisfaisantes. Il y a eu des départs sur bon nombre de valeurs et notamment sur les actions des chemins de fer français qui ferment tous en reprise sensible. Les valeurs internationales se sont également relevées, à l'exception, toutefois, du 5 0/0 turc qui n'a pas pu parvenir à reprendre le cours de 8 francs. Les actions des institutions de crédit donnaient lieu à très-peu d'affaires. Le Crédit foncier était faible de 565 à 570. Les demandes avaient reparu sur les titres de la Compagnie de Suez, si offerts hier.
 (Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. CHAVANNES.

VENREDI 4 mai 1877,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE, LYRIQUE ET DRAMATIQUE

Avec le concours de :
 M^{me} NADDI-VALLÉE, première chanteuse des théâtres de Bruxelles, Londres, New-York et Marseille; M. MARTIN, baryton du Grand-Théâtre d'Angers; M^{me} et M. JOISSANT, artistes dramatiques.

Programme :
 LE REVENANT, poésie, dite par M. JOISSANT. (V. Hugo.)
 Grand air du PARDON DE PLOERMEL, chanté par M. MARTIN. (Meyerbeer.)
 Le PATER NOSTER, conte, dit par M^{me} JOISSANT. (Roussel de Mery.)

Une Tempête dans un verre d'eau, comédie en un acte (du Théâtre-Français), de Léon Gozlan, jouée par M^{me} et M. JOISSANT.

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en un acte, de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

M^{me} NADDI-VALLÉE jouera Jeannette; M. MARTIN, Jean; M^{lle} LEROY, Petit-Pierre; M. X., Thomas.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

Avis. — En raison des frais extraordinaires occasionnés par cette représentation, le prix des places est fixé ainsi qu'il suit :
 Stalles, stalles de balcon, loges de balcon, avant-scène d'entresol, avant-scène de première, 4 fr.; loge de MM. les officiers, 3 fr.; deuxième loges, première galerie, parquet, baignoires, 2 fr. 25; parterre, 1 fr. 25; deuxième galerie, 1 fr.; amphithéâtre, 50 c. — Au parquet, MM. les sous-officiers, 1 fr. 25; parterre militaire, 75 c.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chutes de cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.
 Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
 Paraît tous les Dimanches
 en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :
 Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 fr. par AN. 4 fr. par AN.

PRIME GRATUITE
 MANUEL DES CAPITALISTES
 Un fort volume in-8.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
 Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	67	80	50	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	565		10	Canal de Suez	620	20	
4 1/2	97			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660		5	Crédit Mobilier esp.	405		10
5	103	15		Crédit Mobilier	120			Société autrichienne	427	50	
Obligations du Trésor, t. payé.	480		1 25	Crédit foncier d'Autriche	445			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	320		3 50	Charentes, 500 fr. t. p.	240			Orléans	326	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	476	25	1 25	Est	607	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	324		
1865, 4 1/2	500		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1027	50	2 50	Est	329		
1869, 3 1/2	370		4	Nord	755			Nord	322	50	
1871, 3 1/2	360		1	Midi	1237	50	13 50	Ouest	320		
1875, 4 1/2	475		2	Orléans	1010			Midi	256	25	
1876, 4 1/2	475		2 50	Quost	650			Charentes	182	50	
Banque de France	3220			Vendée, 500 fr. t. p.	1205		10	Vendée	512	50	
Comptoir d'escompte	635			Compagnie parisienne du Gaz	387	50	2 50	Canal de Suez			
Crédit agricole, 300 f. p.	295			C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS LEBLANCH

3 heures	8 minutes du matin	10
6	45	10
9	1	10
1	36	10
4	10	10
7	15	10
10	37	10

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	26 minutes du matin	10
8	21	10
9	40	10
12	40	10
4	44	10
10	28	10

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Tribunal de première instance d'Angers.

Etudes de M^e JOUIN, notaire à Brissac, et de M^e SOUDEE, avoué à Angers.

A VENDRE
Par licitation, aux enchères publiques,
DIVERS IMMEUBLES
comprenant plusieurs parcelles
De Vignes blanches et rouges et une parcelle de Terre;

Le tout situé communes de Chavagnes-les-Eaux (canton de Thouarcé); et Martigné-Briand (canton de Doué).

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept mai mil huit cent soixante-dix-sept, à deux heures de l'après-midi, en la Mairie de Chavagnes, par le ministère de M^e JOUIN, notaire à Brissac.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra:
Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance d'Angers, en date du treize mars mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié;
A la requête de:
M. Alphonse Jamineau, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-du-Latlay;

Agissant comme exerçant les droits et actions de M. Julien Maquien, terrassier, et de M^{me} Marie Guillot, son épouse, demeurant ensemble à Angers, rue du Faubourg-Saint-Michel, numéro 84, ledit sieur Maquien, résidant commune de Chavagnes;
Ayant constitué M^e Soudée, avoué près le tribunal de première instance d'Angers, demeurant dite ville, rue Desjardins, numéro 13;

En présence de:
1^o M. Julien Maquien, terrassier, demeurant à Angers, résidant en ce moment à Millé, commune de Chavagnes, canton de Thouarcé;
2^o M^{me} Marie Guillot, épouse du sieur Julien Maquien, sus-nommé, ladite dame demeurant à Angers, rue du Faubourg-Saint-Michel, numéro 84, séparée de biens d'avec son mari;
3^o M. Bigot, ancien avoué à Angers, propriétaire, demeurant au Vau-de-Chavagnes, canton de Thouarcé;

En sa qualité d'administrateur ad hoc des mineurs Marie Maquien et Jules Maquien, fonction qui lui a été conférée par jugement du tribunal civil d'Angers, en date du vingt-six février mil huit cent soixante-dix-sept, ayant constitué M^e Lionet, avoué près le tribunal de première instance d'Angers, demeurant dite ville, rue des Cordeliers, numéro 4;

Il sera, aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués, procédé aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Jouin, notaire à Brissac, commis à cet effet, à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit, indivis entre les époux Julien Maquien et leurs enfants mineurs.

DÉSIGNATION
Des Immeubles à Vendre.
Commune de Chavagnes-les-Eaux.

1. Un morceau de vigne, situé au moulin de Millé, au lieu dit les Brochères, contenant environ trente-neuf ares, compris au cadastre sous les numéros 908 et 909, joignant au levant M. Baron, au couchant Félix Legeay, au midi MM. Barbault et Bazantay, au nord un sentier entre cette parcelle et les héritiers Girard frères.
Sur la mise à prix de... 2,500 fr.
A reporter. 2,500

Report. 2,500 fr.

2. Six ares soixante centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au couchant M^{me} Pinel, au levant M. Priou, au midi M. Pierre Lecuit, au nord un sentier.
Sur la mise à prix de... 350 »

3. Environ vingt-six ares quarante centiares de terre, autrefois en luzerne, aujourd'hui en blé, situés au lieu de Narbonne, près des Oisonnières, joignant Victor Cochard de la Bigaudière, Chauvigné du Punge, Guibert de la Rigaudière et le chemin de Souzigné.
Sur la mise à prix de... 850 »

4. Environ cinq ares cinquante centiares de vigne blanche, situés aux Marchais-Blot, joignant au nord-est Rochard-Véger, au levant le sentier de Millé à la route de Vihiers à Brissac, au midi M^{me} Pinel, au couchant la grande route de Vihiers à Brissac.
Sur la mise à prix de... 300 »

Commune de Martigné-Briand.

5. Une parcelle de vigne blanche, situé aux Loges, d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares environ, joignant au levant un sentier, au midi le chemin des Loges à Souzigné, au couchant M^{me} Pinel.
Sur la mise à prix de... 1,250 »
Total des mises à prix... 5,250 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements:
1^o A M^e JOUIN, notaire à Brissac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges de la vente;
2^o A M^e SOUDEE, avoué, demeurant à Angers, rue Desjardins, numéro 13, poursuivant;
3^o A M^e LIONET, avoué, demeurant à Angers, rue des Cordeliers, numéro 4, co-licitant.

Fait et dressé par l'avoué soussigné. Angers, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-dix-sept.
SOUDEE.

Enregistré à Angers, le... avril mil huit cent soixante-dix-sept, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, droit et double décime compris.
Signé: BLANCHON-LASSERVE.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospice de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER
PAR ADJUDICATION,
Par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, en l'une des salles de l'Hospice de Montreuil,
Le mardi 15 mai 1877, à l'heure de midi,
LA MÉTAIRIE DE LA GASCHÈRE
Située en les communes de Saint-Pierre-à-Champs (Deux-Sèvres), Cléré et Passavant (Maine-et-Loire).
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation nouvellement construits, terres labourables, prés, bois taillis, ouche et jardin; le tout d'une contenance de 40 hectares.
La durée du bail sera de neuf années.
S'adresser, pour avoir des renseignements, soit au secrétariat de l'Hospice, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON NEUVE AVEC JARDIN.
Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.
S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

MAISON ET BEAUX JARDINS A LOUER
Situés rue Notre-Dame.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser à M. GUILLEMÉ, papetier, rue Saint-Jean. (248)

MAISON A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT.
Avec jardin, cour, remise, Rue d'Orléans, n^o 85.
S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

A LOUER JOLI CHALET AVEC JARDIN EN TERRASSE
Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes,
Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet.
S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

A VENDRE UN BON CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, âgé de trois ans.
S'adresser à M. GIRAULT, boulanger, rue Nationale. (195)

AVIS AU PUBLIC
Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCHE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix: 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de Bⁿ Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codez; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature Bⁿ Barral. Prix: 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix: 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix: 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCHE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

A AFFERMER DE SUITE
Soixante-six ares environ de quetières, joignant la levée du carrousel de l'École de cavalerie.
S'adresser à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 11. (208)

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN
TOILES J. PICHON, Suc^r
ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, SAUMUR
en tous genres. SERVICE D'HIVER

Voulant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'y ajouter un coupeur sortant d'une des premières maisons de France pour la confection des chemises sur mesure, gilettes, flanelle, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF
Procédés du professeur Armand Schaffer et C^o.
Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux faux-cols et aux chétoles, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui déteint le linge. L'apprêt de la maison J. PICHON n'a pas d'inconvénient, il est souple, glacé et raidit en séchant; la poussière et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

MÉDECINE
Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans les meilleurs états possibles, soit pour retarder les progrès de certaines incurables:

Acreté du sang.
Age critique, retour d'âge.
Aigreurs.
Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
Apoplexie, coup de sang.
Asthme.
Bile, maladies bilieuses.
Bourdonnements d'oreilles.
Bronchite, rhume, catarrhe.
Catarrhe pulmonaire, vésical.
Cauchemar.
Clous, furoncles.
Constipations, échauffement d'intestins.
Couches (suite de).
Convalescence difficile.
Crachement de sang.
Dartres, maladies de la peau.
Débilité, faiblesse générale.
Démangeaisons.
Digestions laborieuses.
Echauffement de la poitrine, des intestins.
Engorgements.
Engourdissements.
Epilepsie, haut mal, mal caduc.
Erysipèles (disposition aux).
Étouffements.
Flaiblesse.
Fièvres intermittentes.
Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
Flueurs blanches.
Foie (maladies chroniques du).
Gale (suite de la).
Gastralgie.
Glaïres, affections glaireuses.
Glandes.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai: 2 fr. — Destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de WATRIN, vétérinaire, contre la malade des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Bénédictin pour guérir les engelures en deux heures.
DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU.

